Extended Monaco

Logement domanial
Demander un appartement dans les domaines

FAQ Usager

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Extended Monaco

1

Présentation du nouveau parcours d’attribution

Présentation du nouveau parcours d'attribution

Avant la refonte · Un parcours annuel

Avant
Un parcours rythmé par les campagnes de candidatures, en moyenne une seule commission par an.

Période définie
Quatre semaines pour déposer un dossier complet.

Instruction
Cinq ou six mois jusqu'à la tenue de la commission et aux résultats.

Communication
Limitée entre le dépôt du dossier et la notification de l'attribution.

Attribution
Une seule proposition d'attribution.

Après la Refonte : un parcours fluide et personnalisé

Fluidifier le parcours candidat
Dépôt du dossier toute l'année.
Suivi et mise à jour (pendant sa période de recevabilité).

Accompagner et informer les usagers
Communication, messages usagers, FAQ, parcours assisté, Maison du Numérique.

Proposition(s) de logement(s)
Visualiser les logements à sélectionner.

Être acteur de son parcours
Exprimer vos préférences sur les logements et valider vos sélections.

Renforcer la visibilité
Consulter vos points et recevoir vos notifications.

Propositions de logements et hiérarchisation

1. Je renseigne ma demande

Vous déposez votre dossier et signalez votre situation, vos besoins et vos préférences.

2. Je reçois une sélection de logement(s)

Les logements à sélectionner correspondent à ceux dont le loyer est adapté à mes revenus. Ils sont également affichés en fonction de mes préférences.

3. Je consulte les fiches logements

Vous pouvez consulter les photos, plans, caractéristiques et informations utiles de chaque logement à sélectionner.

4. Je classe mes sélections

Vous classez tout ou partie des logements par ordre de préférence, puis vous validez votre sélection dans le délai prévu.

5. Je suis informé(e) de la décision

Le résultat est notifié après la commission.

Recevoir une sélection de logement(s), les classer et les valider ne garantit en rien une attribution.
À sélection identique, le demandeur ayant obtenu le total de points le plus élevé sera retenu.

2

Messages essentiels

Messages essentiels

Le nouveau parcours améliore la visibilité et permet au candidat d'exprimer ses préférences, sans garantir une attribution.

Je peux déposer ma demande toute l'année — 01

Le téléservice permet de déposer ou renouveler une demande, sans attendre l'annonce d'une commission.

Je renseigne mes critères et mes préférences — 02

Quartier et typologie(s) souhaitée(s), dans la limite de votre besoin normal.

Des logements peuvent m'être proposés — 03

Les logements proposés sont ceux dont les loyers correspondent aux revenus de mon foyer.

Je classe les logements proposés — 04

Je classe tout ou partie des logements proposés. Le classement par ordre de préférence doit être validé dans le délai indiqué.

Décision — 05

Je suis notifié(e) de l'attribution ou non d'un appartement après avis de la Commission.

Vous pouvez déposer votre demande toute l'année, préciser vos préférences et classer les logements proposés.

3

Déposer et suivre ma demande

Déposer et suivre ma demande

Le dépôt devient continu : vous pouvez suivre le parcours de votre demande. Elle est rattachée aux séquences d'attributions sous réserve d'être recevable.

Dépôt

Quand puis-je déposer ma demande ?

Votre demande peut être déposée en ligne à tout moment de l'année.
Point de vigilance : lorsque vous commencez une démarche en ligne, le brouillon est conservé pendant **1 mois**. Passé ce délai, il sera supprimé et vous devrez recommencer la démarche depuis le début.

Période de référence (documents financiers)

Quelle période pour mes justificatifs financiers ?

La période de référence de mes documents financiers correspond aux 12 mois précédant le mois d'initiation de ma demande en ligne, ou le dépôt de ma demande papier.
Exemple : si je commence ma demande le 12 novembre 2026, je fournis les justificatifs du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

Dossier incomplet

Que se passe-t-il si mon dossier est incomplet ?

Une demande d'information ou de document complémentaire vous est adressée dans votre espace en ligne.
Vous pouvez compléter votre demande dans le délai imparti.
Un dossier incomplet ne peut pas être déclaré recevable.

Confirmation et suivi

Où puis-je suivre mon dossier ?

Le suivi est centralisé dans MonGuichet.mc : statut, messages, date de commission, échéances et informations utiles.

Vous déposez, vous suivez, vous êtes informé.

4

Recevabilité et mise à jour du dossier

Recevabilité et mise à jour du dossier

Après le dépôt de votre demande, vous êtes informé(e) du statut de votre dossier et des éventuelles actions à réaliser.

Recevabilité

Comment savoir que mon dossier est recevable ?

La Direction de l'Habitat notifie la recevabilité dans un délai maximum de 3 mois à compter du dépôt complet. Pour un dossier complexe, ce délai peut être prolongé de 45 jours au maximum. Tout dossier non déclaré recevable est réputé irrecevable.

Validité

Combien de temps mon dossier est-il valable ?

À compter de la notification de recevabilité, votre demande est valable 12 mois.
Durant ce délai, elle est automatiquement affectée aux séquences d'attribution initiées.

Changement

Que faire si ma situation change ?
Quel est le délai nécessaire pour garantir sa prise en compte ?

Tout changement significatif doit être signalé sans délai avec les justificatifs nécessaires.
Pour garantir sa prise en compte à la prochaine séquence, il doit être transmis au minimum 1 mois avant son lancement.

Non-recevabilité

Que se passe-t-il si mon dossier n'est pas recevable ?

Vous êtes notifié du motif réglementaire pour lequel il est non-recevable.

Changement de situation

Tout changement significatif doit être signalé sans délai, avec les justificatifs nécessaires, pour que votre dossier reste à jour.

1 → **2** → **3** → **4**

Signaler

Quand dois-je signaler un changement significatif ?

Dès qu'une évolution pérenne et notable peut modifier mes points, mon besoin normal ou la recevabilité : situation familiale ou locative, acquisition ou vente d'un bien, retraite, nouveau contrat d'au moins 2 ans, création d'activité, divorce ou séparation.

NB : une simple variation de revenus en cours d'emploi ou une période de chômage ne constitue pas, à elle seule, un changement significatif au sens de l'Arrêté Ministériel.

Délai

Quel délai pour la prochaine séquence ?

Pour garantir sa prise en compte à la prochaine séquence, le changement doit être signifié au moins un mois avant son lancement.

Étude

Qu'est-ce qui est réexaminé ?

La Direction de l'Habitat étudie l'impact du changement sur votre dossier. Seuls les éléments concernés sont réévalués.

Trop tard

Et si je le signale après ce délai ?

Votre demande reste active. Le changement pourra être pris en compte pour une séquence suivante, sous réserve de validité du dossier.

Comprendre mes points et leurs évolutions

Mes points reflètent ma situation.

Points

À quoi servent mes points ?

Ils permettent de positionner ma demande dans le processus d'attribution.

Évolution

Pourquoi mes points peuvent-ils évoluer ?

Un changement significatif, une séquence sans attribution ou une pénalité liée à un refus peuvent faire évoluer mon total de points.

Transparence

Où puis-je consulter mes points ?

Une fois mon dossier recevable, je peux consulter le total et le détail de mes points sur mon espace en ligne MonGuichet.

Date de calcul

À quelle date mes points sont-ils calculés ?

Le total initial est calculé à la date du dépôt de la demande et communiqué lors de la recevabilité. Pendant les 12 mois de validité du dossier, il n'évolue qu'en cas de changement significatif, d'ajout de points d'antériorité ou de pénalité de refus.

Mise à jour

Que faire si ma situation change ?

Je dois signaler rapidement tout changement significatif et fournir les justificatifs nécessaires pour permettre la réévaluation de mes points.

Points d’antériorité et pénalités : repères

Situation	Effet sur les points	Message à faire passer
Aucun logement à sélectionner lors d’une séquence	+2 points d’antériorité	Le dossier est rattaché à une prochaine séquence, sous réserve de sa recevabilité.
Non-attribution après sélection suffisante	+2 points d’antériorité	Au moins 3 logements sélectionnés, ou tous si moins de 3 proposés. Le dossier est rattaché à une prochaine séquence, sous réserve de sa recevabilité.
Aucune sélection ou sélection insuffisante	Aucun	Aucun malus n’est appliqué pour ce seul motif. Le dossier est rattaché à une prochaine séquence, sous réserve de sa recevabilité.
Liste non validée dans le délai	Aucun	La liste n’est pas prise en compte pour la séquence en cours. Le dossier est rattaché à une prochaine séquence, sous réserve de sa recevabilité.
Refus non justifié d’un logement attribué	-8 points	Pénalité appliquée à la séquence suivante quelle que soit la typologie demandée.

! **Les points d’antériorité se cumulent tant que demandeur est affecté sans interruption à toutes les séquences d’attribution.**

Propositions de logements & classement de mes sélections

Propositions de logements

Les logements proposés correspondent aux typologies demandées et à ceux dont le loyer est compatible avec la tranche de revenus de votre foyer.

Sélection

Pourquoi certains logements me sont proposés ?

Les logements proposés sont ceux dont le loyer correspond aux revenus de votre foyer.

Fiches

Quelles informations puis-je consulter ?

Vous pouvez consulter les fiches logements : photos, plans, caractéristiques, loyers, CHC et estimations de l'ANL, des appartements proposés.

Options

Puis-je demander un logement inférieur à mon besoin normal ?

Lors du dépôt de votre demande, vous pouvez demander une ou plusieurs typologies de logement, sans dépasser votre besoin normal.

Prudence

Recevoir une liste veut-il dire que je serai attributaire d'un logement ?

Non.
La liste permet de présélectionner les logements susceptibles de vous être attribués ; elle ne garantie aucunement une attribution.

Classer mes sélections

Vous pouvez classer tout ou partie des logements proposés selon votre ordre de préférence, dans le délai indiqué.

Définition

Qu'est-ce que la sélection et le classement ?

Parmi les logements qui vous sont proposés, vous retenez les logements qui vous intéressent, puis vous les classez par ordre de préférence après consultation des fiches de chaque logement.

Non validation

Suis-je obligé(e) de sélectionner tous les logements ?

Non. Vous pouvez sélectionner tout ou partie de la liste, puis les classer. Si aucun logement ne vous convient, vous pouvez valider la liste vide sans conséquence particulière ; votre dossier sera affecté à la prochaine séquence.

Délai

Quel est le délai pour valider ?

10 jours calendaires après réception de la liste, avec des relances avant la fin du délai.
Toute modification doit être à nouveau validée.

Modification

Puis-je modifier mon classement ?

Oui, dans la limite du délai prévu.
Toute modification doit être validée à nouveau pour être prise en compte.

7

Commission et résultats

Rôle du moteur d'attribution et commission

Mon classement guide le dispositif automatisé. L'attribution dépend de la sélection, du classement et des points de l'ensemble des demandeurs.

1

Je classe par ordre de préférence

Je classe les logements sélectionnés par ordre de préférence.

2

Le dispositif analyse mon classement

Lorsque plusieurs demandeurs se positionnent sur un même logement, celui présentant le total de points le plus élevé sera retenu.

3

Mon total de points est pris en compte

En cas d'égalité de total des points entre plusieurs demandeurs pouvant se voir affecter le même appartement, des critères de départage prédéfinis seront appliqués.

4

Le dispositif est itératif

Le moteur d'attribution tourne jusqu'à ce que chaque logement soit affecté à un demandeur unique.

5

Je reçois la décision définitive

A l'issue de la commission, je reçois la décision d'attribution ou d'absence d'attribution.

Après une attribution

Après une attribution

Après la commission, si un logement vous a été attribué, voici les formalités d'usages.

Décision
Que puis-je faire si un logement m'est attribué ?

Depuis mon espace en ligne :
Accepter directement (sans visite)
Prendre rendez-vous pour visiter l'appartement sur un créneau proposé
Refuser le logement

Délai
De combien de temps est-ce que je dispose ?

Après la notification d'attribution, vous disposez de 3 jours pour accepter, refuser ou demander une visite du logement. En cas de visite, les créneaux sont proposés sur une période définie.

Refus
Que se passe-t-il si je refuse ?

Un refus non justifié entraîne une pénalité de -8 points sur la séquence suivante.

Suite
Quelles sont les étapes après acceptation ?

Vous recevrez les informations nécessaires à la prise de rendez-vous pour la signature du bail, la remise des clés et, le cas échéant, l'état des lieux.

Après la visite du logement

La demande de visite ne vaut pas acceptation définitive : après la visite, une réponse est encore attendue dans le délai indiqué.

1 — Attribution reçue

Je choisis de visiter le logement attribué

2 — Visite planifiée

Les créneaux sont proposés sur une période définie.

3 — Après visite

Je dispose de 3 jours pour accepter ou refuser.

4 — Réponse validée

Ma décision est transmise à la Direction de l'Habitat.

✓ Acceptation

J'accepte après la visite
Je valide l'acceptation dans mon espace en ligne. Les suites de signature et de remise des clés sont engagées.

¡ Refus

Je refuse après la visite
J'indique le motif de mon refus. S'il n'est pas justifié, une pénalité de -8 points s'applique à la séquence suivante.

! Confirmation

Comment savoir que ma décision est prise en compte ?
Une notification confirme la réception de ma décision et les prochaines étapes.

Après acceptation définitive

Une fois le logement accepté définitivement, le dossier est pris en charge par l'Administration des Domaines.

1 → **Acceptation définitive**

2 → **Rendez-vous**

Je réserve un rendez-vous dans le délai indiqué pour organiser la suite.

3 → **Bail et clés**

les informations utiles sont communiquées dans l'espace en ligne.

4 → **État des lieux**

Il est organisé selon la situation du logement.

Délai

Combien de temps pour réserver ?
L'ADOM vous communiquera le délais pour choisir votre créneau de rendez-vous avec l'ADOM

N Logement neuf

Que se passe-t-il si le logement est neuf ?
Le rendez-vous porte directement sur la signature du bail et la remise des clés.

R Logement non neuf

Et si le logement est rénové ou non neuf ?
Un état des lieux entrant peut être organisé avant la signature du bail.

Une alternative à la prise de rendez-vous en ligne doit rester proposée selon les cas : téléphone, e-mail ou accompagnement.

9

Aide et accompagnement

Aide et accompagnement

Où trouver de l'aide, comment être accompagné et quelles alternatives existent ?

Aide

Je ne suis pas à l'aise avec le numérique : que faire ?

Vous pouvez vous prendre rdv pour des cessions d'accompagement ou vous rendre à la Maison du Numérique, où vous serez accompagné(e) dans vos démarches, ou contacter la Direction de l'Habitat, qui pourra également vous accueillir et vous apporter l'aide nécessaire.

Orientation

Qui peut m'accompagner dans ma démarche ?

La Maison du Numérique, la Direction de l'Habitat, le support usager et le parcours assisté (FAQ).

Alternative

Existe-t-il une alternative au tout en ligne ?

Un parcours assisté est mis en place si vous le souhaitez à la Direction de l'Habitat.

Rendez-vous

Et pour les rendez-vous après attribution ?

La prise de rendez-vous sera à réaliser en ligne ou par téléphone, par e-mail ou auprès de la Direction de l'Habitat ou de la direction de Domaines, selon les cas.

Le nouveau parcours reste accessible à tous : un accompagnement humain est proposé à chaque étape pour les demandeurs qui en ont besoin.

Extended Monaco

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Extended Monaco